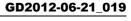
Accusé de réception en préfecture

021-242100410-20120621-2012-06-21_019-DE

Date de télétransmission : 22/06/2012 Date de réception préfecture : 22/06/2012

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 juin 2012

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme KOENDERS et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 14 juin 2012 Publié le 22 juin 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82 Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 82 Nombre de procurations: 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN M. Dominique GRIMPRET M. Louis LAURENT M. Pierre PRIBETICH M. Didier MARTIN M. Roland PONSAA M. Jean ESMONIN M. Jean-Pierre SOUMIER M. Michel ROTGER M. Gilbert MENUT M. André GERVAIS Mme Christine MASSU M. Alain MILLOT Mme Colette POPARD Mme Dominique BEGIN-CLAUDET M. Rémi DETANG M. Joël MEKHANTAR M. Michel FOROUET M. Jean-Patrick MASSON M. Philippe DELVALEE Mme Claude DARCIAUX M. José ALMEIDA Mme Françoise TENENBAUM M. Nicolas BOURNY M. Jean-François DODET Mme Christine DURNERIN M. Jean-Philippe SCHMITT M. François DESEILLE Mme Elizabeth REVEL M. Philippe GUYARD M. Patrick CHAPUIS Mme Nathalie KOENDERS M. Pierre-Olivier LEFEBVRE M. Michel JULIEN Mme Marie-Josèphe DURNET-M. Gilles MATHEY Mme Marie-Françoise PETEL **ARCHEREY** M. Jean-Claude GIRARD M. Gérard DUPIRE M. Alain MARCHAND Mme Françoise EHRE M. Jean-François GONDELLIER M. Mohammed IZIMER Mme Geneviève BILLAUT Mme Catherine HERVIEU Mme Hélène ROY M. Murat BAYAM M. François-André ALLAERT Mme Jacqueline GARRET-RICHARD M. Rémi DELATTE M. Jean-Claude DOUHAIT Mme Joëlle LEMOUZY M. Norbert CHEVIGNY M. Jean-Paul HESSE M. Jean-Yves PIAN M. Gilles TRAHARD Mme Badiaâ MASLOUHI M. Philippe CARBONNEL Mme Noëlle CAMBILLARD. M. Alain LINGER M. Yves BERTELOOT M. Patrick MOREAU M. Franck MELOTTE

Membres absents:

	Memores absents:
Mme Stéphanie MODDE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Philippe BELLEVILLE	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	Mme Christine MARTIN pouvoir à M. Jean-Yves PIAN

Mme Christine MARTIN pouvoir à M. Jean-Yves PIAN Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER

M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Mohammed IZIMER

M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT

M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG.

GD2012-06-21 019 N°19 - 1/2

OBJET: ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Extension du cimetière intercommunal - Mission de maîtrise d'oeuvre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics, et notamment son article 74 relatif aux marchés de maîtrise d'œuvre.

Créé en 1995, le cimetière intercommunal du Grand Dijon s'étend sur environ 8 ha dans un cadre paysager de qualité. 6 ha ont été aménagés pour le crématorium, l'accueil des visiteurs et les concessions proprement dites.

Du fait de la présence du crématorium et de l'évolution des pratiques en termes de crémation, le cinéraire représente actuellement sur le cimetière la majorité de l'occupation. Les caveaux restent encore méconnus du public sur ce site.

Aujourd'hui, le nombre de concessions commercialisables arrive à son terme. Il convient donc de poursuivre l'aménagement du terrain disponible sur environ 1,8 ha.

Le Grand Dijon a souhaité être accompagné, dans le cadre de ce projet, par un maître d'œuvre. A cette fin, a été lancé, sous la forme d'une procédure adaptée restreinte avec publicité et mise en concurrence, un marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du cimetière intercommunal du Grand Dijon, d'une durée globale de 30 mois à compter de sa notification.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 8 novembre 2011 pour une remise des candidatures avant le 5 décembre 2011 à 17 heures.

Six candidats ont présenté une candidature et trois ont été retenus, en vue de remettre une offre :

- Art Païs
- Groupement solidaire : Atelier Frédérique Garnier (mandataire) et Ingerop
- Groupement conjoint avec mandataire solidaire : Egis France, Atelier François Paysagiste DPLG et Geosign

Deux d'entre eux ont remis une offre finalisée, suite aux négociations qui se sont tenues le 29 mai 2012 : le cabinet Art Païs et le groupement conjoint, avec mandataire solidaire, Egis France, Atelier François Paysagiste DPLG et Geosign.

Suite à l'analyse des offres (rapport d'analyse des offres joint à la présente délibération), il est proposé de retenir Art Païs pour un montant forfaitaire de 50.068,57 € HT.

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension du cimetière intercommunal du Grand Dijon avec Art Païs pour un montant forfaitaire de 50.068,57 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce marché.

GD2012-06-21 019 N°19 - 2/2

Maîtrise d'ouvrage :



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DIJONNAISE

40, avenue du Drapeau B.P. 17 510 21075 DIJON Cedex Tél.: 03/80/50/35/35 - Fax: 03/80/50/13/36

Maîtrise d'œuvre relative à l'extension du cimetière intercommunal du Grand Dijon

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

1. OBJET DU DOCUMENT

Ce document est établi dans le cadre de la consultation relative à une mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du Cimetière intercommunal du Grand Dijon

2. CONSISTANCE DE LA CONSULTATION

Procédure adaptée restreinte sur avant-projet en vue de la passation d'un marché public de maîtrise d'œuvre.

3. FORME DE LA CONSULTATION

La présente consultation a été lancée selon une procédure adaptée restreinte.

La présente consultation n'est pas divisée en lots.

Cette consultation ne comporte pas d'options.

4. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

Le calendrier de la consultation a été le suivant :

- L'avis de publicité a été envoyé au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics le 8 novembre 2011.
- L'avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur la plateforme achat public à l'adresse suivante : http://grand-dijon.forsup.net (numéro d'opération : extensioncimetière11).
- La date de limite de remise des candidatures était fixée au 5 décembre 2011 à 17h00.

- Le dossier de consultation des entreprises a été envoyé aux trois candidats retenus (aux mandataires en cas de groupement) : EGIS France, ART PAIS et ATELIER FRE-DERIQUE GARNIER. La date limite de remise des offres avait été fixée au 19 mars 2012.
- Deux candidats ont remis une offre : EGIS France et ART PAIS.
- Des séances de négociations se sont tenues le 29 mai 2012 :
 - Pour EGIS France de 14 heures à 15 heures 30.
 - Pour ART PAIS de 16 heures à 17 heures 30.

A la suite des négociations, les candidats devaient remettre une offre finalisée avant le 4 juin 2012 à 17 heures.

5. OFFRES

2 candidats ont remis une offre finalisée :

Numéro	Nom du candidat	Adresse du mandataire
1	ART PAIS	54 rue Etienne Dolet – 94230 CACHAN
2	Groupement conjoint avec mandataire solidaire : EGIS France (mandataire) et Atelier François Paysagiste DPLG et GEOSIGN	Résidence Jean de Cirey – 12 boulevard Clemenceau – 21000 DIJON

6. ANALYSE DE CONFORMITE DES OFFRES

Après analyse des dossiers d'offres finalisées, celles-ci apparaissent comme recevables au vu des documents demandés dans le règlement de la consultation. Il est proposé de classer les deux offres.

7. CLASSEMENT DES OFFRES

7.1 Critères de sélection

- 1. Valeur technique appréciée au regard de la note relative à la méthodologie envisagée pour répondre aux besoins de la Communauté de l'agglomération dijonnaise (pondération : 40)
- 2. Moyens humains dédiés à la mission appréciés au regard de la note présentant les moyens humains (pondération : 20)
- 3. Prix des prestations (pondération : 40)

Principe de notation du prix :

Prix: Note obtenue / 40 = 40 x meilleure proposition / proposition du candidat

7.2 Notation

Entreprise	Critère 1 : Valeur technique au regard de la méthodologie envisagée pour répondre aux besoins du Grand Dijon	
-	Appréciations	Note / 40
ART PAIS	A la suite de la négociation, la proposition répond désormais complètement au cahier des charges, notamment dans les quantités de concessions cinéraires. Le projet tient compte des courbes de niveau et s'inscrit harmonieusement dans la continuité de l'existant. Par contre, l'optimisation des surfaces affectées à la 1ère tranche aurait pu être améliorée, de même que le positionnement des monuments funéraires. Le traitement des mouvements de sols autour du secteur cinéraire rend peu lisible l'aménagement proposé. Offre très satisfaisante.	35
Groupement EGIS France	Suite à l'audition, le projet a évolué vers une diminution de la surface à aménager et une mise en conformité du mobilier funéraire souhaité dans le cahier des charges. Le projet est désormais conforme. La « clairière linéaire » proposée est consommatrice de surface et hors de propos par rapport au projet. De plus, la densité des arbres proposée est disproportionnée par rapport à la destination du site. Le découpage de la 1ère tranche est inadapté à une exploitation rationnelle du site. Offre satisfaisante.	30

Entreprise	Critère 2 : Moyens humains dédiés à la mission appréciés au regard de la note présentant les moyens humains	
	Appréciations	Note / 20
ART PAIS	Un interlocuteur unique réunissant toutes les compétences requises. L'Architecte Paysagiste, Vincent Lamotte, s'entoure de sous-traitants qui viennent appuyer et compléter sa petite équipe. Offre satisfaisante.	15
Groupement EGIS France	Trois interlocuteurs, chacun spécialisé dans son domaine. Offre satisfaisante.	15

Entreprise	Critère 3 : Prix des prestations	
	Montant forfaitaire proposé	Note / 40
ART PAIS	50.068,57€ HT	40
Groupement EGIS France	115.243,15 € HT	17,38

8. SYNTHESE DE L'ANALYSE DES OFFRES

Les candidats sont classés selon leur notation :

Classement	Nom du candidat	Note Totale obtenue (sur 100)
1	ART PAIS	90
2	Groupement EGIS France	62,38

9. PROPOSITION

Il est proposé de retenir **ART PAIS** pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'extension du cimetière intercommunal du Grand Dijon, pour un montant forfaitaire de 50.058,57 € HT.